

POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION

Nom de l'entreprise : RANDSTAD LUXEMBOURG

Secteur d'activité : Activités de services administratifs et de soutien

Catégorie de l'entreprise : PME

Description de l'action

Le cœur de métier de Randstad est le recrutement d'employés temporaires. «Satisfaire simultanément les intérêts de toutes les parties concernées» est une valeur essentielle de notre entreprise qui implique que nous sommes autant soucieux des intérêts des travailleurs intérimaires que des exigences des utilisateurs de nos services.

Contexte

Favoriser au maximum le management de la diversité que ce soit au sein de notre personnel permanent ou dans le cadre de nos intérimaires afin de promouvoir l'égalité des chances ainsi que de contribuer à l'intégration des intérimaires sur le marché du travail.

Approche

Les actions afin de lutter contre la discrimination débutent dès le recrutement des intérimaires et la rencontre des clients. Les "matchings" sur mesure entre employeurs et employés sont basés sur les compétences et l'attitude. Nous sommes soucieux d'écarter les critères discriminatoires (âge, sexe et profilage racial et ethnique) ainsi que les stéréotypes pouvant parfois être relatés lors des demandes de nos clients. Une forme spécifique de discrimination que nous pouvons rencontrer sur le terrain oppose les travailleurs d'une entreprise utilisatrice aux personnel temporaire dans la mesure où des traitements différents seraient appliqués. Or que ce soit en matière de rémunération, de sécurité, personnel « fixe » et temporaire doivent être mis sur pied d'égalité et nous y mettons un point d'honneur.

« A faire »

Promotion de la diversité et intégration des intérimaires.

« Ne pas faire »

Amélioration de la performance et de l'image de l'entreprise.